

DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC



CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
321 RUE SAINTE CLAIRE DEVILLE – 73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Tél. 04.79.64.34.40 Mail ctm@saintjeandemaurienne.fr

TOUTE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EST PAYANTE DES LE PREMIER JOUR

IDENTIFICATION : ENTREPRISE ☐ PARTICULIER ☐

Nom de la société.....
Nom du responsable.....
Adresse
Telephone.....
Mail.....

SI L'OCCUPATION EST CONSENTIE POUR LE COMPTE DE L'UN DE VOS CLIENTS

Nom/prenom.....
Adresse.....
Code postal ville.....

DESCRIPTION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Travaux ☐ Stationnement ☐

Adresse du chantier.....
Date de début période.....date de fin période.....
Nombre de jours d'occupation dans la période :
Description des travaux :
.....

Fouilles : ☐ Nbre artères Type de réseau : Longueur réseau : ml

Obligation de formuler votre DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) - Joindre numéro de dépôt

Déménagement : ☐ Monte-meubles ☐ nbre places de stationnement demandées :

Ravalement : ☐ Echafaudage : surface totale au sol :

Stationnement : Pour travaux ☐ Hors travaux ☐

Nature du stationnement par rapport au domaine public :

Accotement ☐ Trottoir ☐ Chaussée ☐ Parking ☐ Zone piétonne ☐

Définition de l'espace :

SURFACE : EN M²..... TYPE DE VEHICULES (en stationnement) :

RESTRICTIONS DE CIRCULATION

- Empiètement sur chaussée ☐ Largeur de voie : ml
- Suppression de voie ☐ Nombre de voies supprimées :
- Coupure de route ☐
- Neutralisation de place de stationnement ☐
- Déviation prévue : - **Joindre plan**
- Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Par voie manuelle ☐ Par sens prioritaire ☐
- Longueur alternat (en ml) :

Mise en place de la signalisation :

L'entreprise demande un devis pour que la signalisation du chantier soit mise en place les Services Techniques de la ville (forfait 92,50 euros) OUI ☐ NON ☐

Attention, si la signalisation est mise en place par le demandeur, elle devra respecter le délai de mise en place des sept jours avant le début des travaux. Fournir Impérativement le plan de signalisation réalisé par vos soins sous validation des Services techniques Municipaux.

PIECES A JOINDRE **OBLIGATOIREMENT** A LA DEMANDE :

- Plan de situation et photos
- Plan de la zone occupée
- Preuve dépôt DICT (Numéro à fournir)
- Plan de déviation (si nécessaire)
- Déclaration préalable ou permis de construire si les travaux nécessitent une demande du service urbanisme.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

-  Autorisations d'urbanisme éventuellement nécessaires sont un préalable à la délivrance d'une éventuelle occupation du domaine public.
-  **L'arrêté doit OBLIGATOIREMENT** être affiché sur le lieu du chantier dès le premier jour de mise en place de la signalisation.
-  Un devis est systématiquement transmis à l'entreprise lorsque le montant est supérieur à 100€.
-  Pour toute demande de prolongation ou modifications de dates de travaux, des frais de gestion administratifs vous seront appliqués d'un montant de 15€
-  Pour toute prestation inférieure à 100€, le montant de la redevance est précisé sur la permission de voirie.

ENGAGEMENT

Date et lieu :

J'atteste avoir pris connaissance des informations du formulaire, je m'engage à les respecter ainsi qu'à payer le droit d'occupation et à ne pas commencer les travaux avant l'obtention de l'accord de la Mairie délivré sous forme d'arrêté. Tous manquement fera l'objet d'une amende.

Signature du demandeur

Cachet de l'entreprise